

AU FIL DE L'EAU

**Actualités de la gestion de l'eau
et des milieux aquatiques
du bassin Loire-Bretagne**

n° **10**
mars à octobre 2018

Au sommaire

En pratique

Un état des lieux des eaux du bassin Loire-Bretagne pour 2019

Prise de position

Le silure : quel impact sur le milieu ?

Zoom sur

Les cyanobactéries

Les pêcheurs et l'agence de l'eau

L'association régionale communique

Election au comité de bassin

Publications

Revue de l'Association des Fédérations
de Pêche Centre - Val de Loire

www.cartedepeche.fr



Un état des lieux des eaux du bassin Loire-Bretagne pour 2019

Pourquoi un état des lieux ?

Pour agir convenablement, il faut connaître. L'état des lieux doit apporter la connaissance nécessaire du territoire et identifier les paramètres sur lesquels agir pour reconquérir le bon état des eaux. Cet état des lieux imposé par la loi est indispensable à l'élaboration du prochain Sdage et de son programme de mesures 2022 - 2027.

Qu'est ce qui est analysé ?

Un réseau de points de mesures de l'état des eaux existe sur le bassin Loire-Bretagne. Il permet d'évaluer la qualité des eaux et d'identifier les paramètres à l'origine de la dégradation : pollutions, état biologique du milieu, niveau des nappes et des rivières.

Il s'agit ensuite de décrire des usages de l'eau : alimentation en eau potable, irrigation, industrie, énergie. Il est primordial d'identifier les « pressions » qui pèsent sur la ressource.

L'état des lieux analyse également la répartition des coûts liés aux usages pour identifier les contributeurs et les bénéficiaires. Il permet aux acteurs de débattre de la répartition de l'effort entre les différentes catégories d'usagers. Le but de l'état des lieux est d'obtenir une photographie qui offre la possibilité d'orienter la politique de l'eau sur les 6 années du prochain Sdage.

Que disait l'état des lieux de 2013 ?

Les données utilisées dataient de 2011 et l'état des lieux indiquait :

- 31 % des eaux de surface (rivières, plans d'eau, eaux côtières) sont en bon état écologique. Malheureusement, l'objectif fixé à 61 % des eaux en bon état dans le Sdage n'a pas été atteint malgré les moyens financiers et humains mis en œuvre.

- 10 % des nappes d'eau souterraine (15 masses d'eau sur 144) sont passées en bon état grâce à la réduction de leur teneur en nitrates et pesticides.

- La réduction des rejets de phosphore et des matières organiques a permis des améliorations sur les cours d'eau très sensibles à l'eutrophisation.

Une évaluation de plus en plus fiable

Lors de chaque évaluation, le niveau de confiance augmente avec la finesse et la précision des données. En 2013, l'évaluation était fiable pour 69 % des masses d'eau, contre 31 % en 2007. C'est le résultat de la volonté du comité de bassin Loire-Bretagne de renforcer le dispositif de connaissance.

Un groupe d'expert

Dans le cadre de l'État des lieux, un groupe d'expert composé de techniciens représentant les membres de la commission planification du comité de bassin s'est formé afin d'aborder les travaux du secrétariat technique de bassin sur l'état des lieux. Deux techniciens représentent les structures associatives de la pêche de loisir. Une première rencontre s'est déroulée en février afin d'aborder les objectifs de l'état des lieux, sa définition et préciser le cadrage national et de bassin. Les échanges ont été nombreux sur les méthodologies liées aux pressions : prélèvements, pollution ponctuelle hydromorphologie ou encore la pollution diffuse. Des résultats sur les pressions devraient être disponibles fin mars / début avril mais une présentation du diagnostic final (masses d'eau à risque) ne sera organisée qu'en septembre.

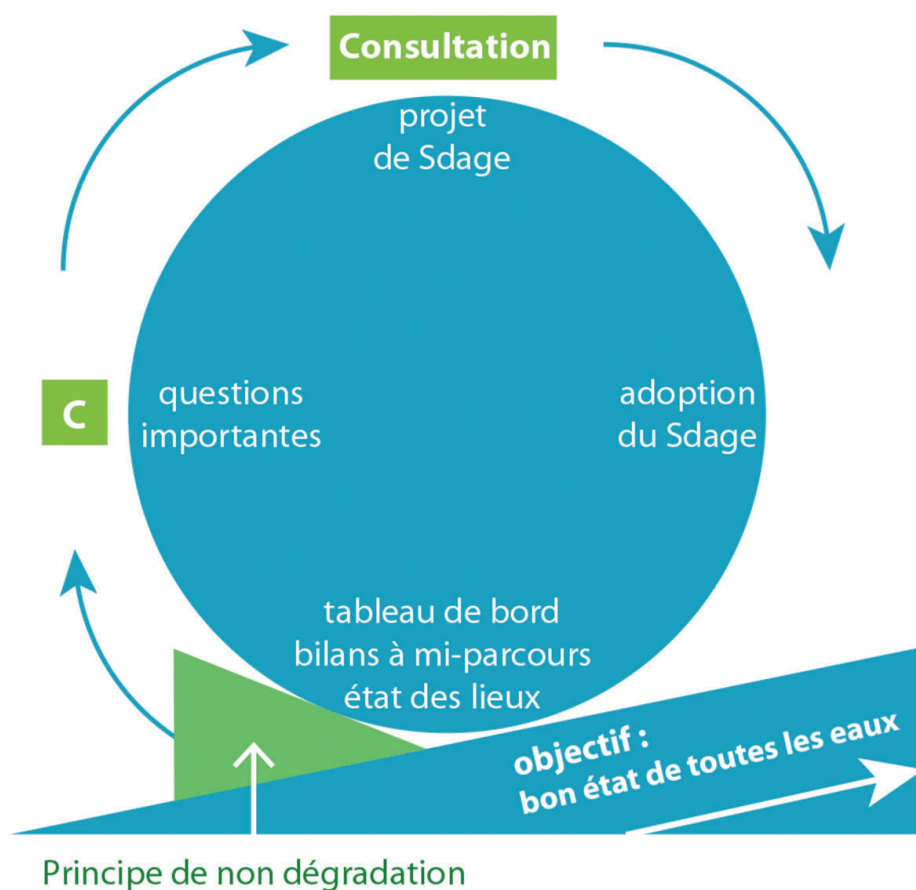




Un processus qui redémarre dans la continuité

Suite à cet état des lieux, une consultation du public se déroulera fin 2018 début 2019 sur les questions importantes auxquelles le Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage) 2022-2027 devra répondre. Pour rappel, le Sdage définit, pour une période de six ans, les grandes orientations et les dispositions pour une gestion équilibrée de la ressource en eau dans le bassin Loire-Bretagne. Le Sdage fixe les objectifs de qualité et de quantité des eaux à atteindre dans le bassin pour chaque cours d'eau, plan d'eau, nappe souterraine, etc. et définit les orientations d'une gestion équilibrée de la ressource en eau. Il détermine les dispositions pour prévenir la détérioration et améliorer l'état des eaux et des milieux aquatiques. L'année 2018 est et sera marquée par les travaux sur le tableau de bord, les bilans à mi-parcours et l'état des lieux. L'adoption du futur Sdage aura lieu fin 2021 pour entrer en vigueur en 2022.

Cycle de la directive cadre sur l'eau



Pour information

Le Sage Cher aval

Le 16 février 2018, la Commission Locale de l'Eau (CLE) a adopté le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du Cher aval. Cet instant historique valorise le travail de concertation et de consensus réalisé depuis une dizaine d'années. Le vote a été unanime, toutefois, les Fédérations de pêche ont insisté sur le manque d'ambition de ce Sage notamment sur le taux d'étagement mais souhaitent envoyer un signal positif d'encouragement. Elles resteront vigilantes sur les actions mises en place dans le respect de la directive cadre européenne. Le plan d'aménagement, adopté en 2014, prévoit sept enjeux majeurs comme l'entretien et la valorisation des milieux aquatiques, la conciliation de la qualité écologique des milieux et usages sur la masse d'eau du Cher, l'amélioration de la qualité de l'eau, la préservation de la ressource en eau ou encore la réduction du risque inondation. Ces enjeux devraient être financés sur 10 ans à hauteur de 35,5 millions d'euros.

Pour rappel, le périmètre du Sage s'étend sur quatre départements (Cher, Loir-et-Cher, Indre et Indre-et-Loire), couvre 2.370 km² et concerne 148 communes pour 300.000 habitants. Les documents du Sage sont disponibles sur www.sage-cher-aval.fr.

Le silure : quel impact sur le milieu ?

Depuis plusieurs années, ce poisson déchaîne les passions. Sa taille, sa forme et son faciès font de lui un poisson à la fois admiré mais également décrié. En effet, pour certains, il est responsable de déséquilibres biologiques et plus particulièrement source de problème pour la reproduction des poissons migrateurs. Pour d'autres au contraire, le silure est une espèce qui peuple nos cours d'eau et constitue à ce titre un poisson comme les autres qui mérite notre attention. Au vu de cet engouement, l'Etat a décidé de s'intéresser à la question par le biais du ministère de la transition écologique et solidaire et de l'Agence Française pour la Biodiversité. Plusieurs parlementaires, services déconcentrés de l'Etat ou groupes de travail, ont pris position pour un classement de l'espèce en nuisible. La mesure envisagée permettrait d'autoriser des prélèvements supposés remédier aux déséquilibres biologiques. Cette orientation ne faisant pas consensus, ni par son bien-fondé, ni par son efficacité, plusieurs études ont été lancées afin de mieux connaître cette espèce, son régime alimentaire et son impact sur les écosystèmes.

Que ressort-il de ces études ?

Globalement, il ressort de l'étude Onema-Ecolab de juillet 2015, que les silures consomment des migrateurs anadromes (poissons qui remontent les rivières pour se reproduire), pas ou peu d'anguilles, qu'ils sont présents au pied des barrages et qu'ils ne surconsomment pas de migrateurs : alose, saumon, etc. Les études n'ont en revanche pas analysé l'effet de cette prédation sur les stocks de ces derniers. Le silure ne semblent également pas avoir d'impact majeur sur les populations de poissons non migrateurs et affecter les populations des autres prédateurs (ex. brochet) alors même qu'ils peuvent être en concurrence avec ces derniers. Selon l'étude, « de façon globale, l'arrivée du silure dans les cours d'eau français n'a pour l'instant pas causé la régression généralisée des autres espèces de poissons holobiothiques et de l'anguille ».

« En ce qui concerne les poissons anadromes, il apparaît clairement que la plupart des espèces peuvent apparaître dans le régime alimentaire du silure. Cela n'implique pas pour autant un rôle majeur du silure dans la diminution observée des populations d'espèces anadromes ». Finalement, aucune étude ne démontre un impact négatif sur les autres espèces qu'elles soient migratrices amphihalines ou non.

La position des pêcheurs

Pour les pêcheurs, il convient à la fois de promouvoir toutes les formes de pêche de loisir et de participer à la protection et à la préservation de notre biodiversité. A double titre, le silure constitue un sujet de préoccupation et d'intérêt. Les départements où le silure est présent depuis des décennies, témoignent d'une cohabitation « harmonieuse » avec les autres espèces avec lesquelles il est maintenant en « équilibre ».

Sur la procédure de classement, elle ne peut sérieusement s'envisager à ce stade de connaissances et ne recueille pas à ce jour, l'aval des pêcheurs car les éléments ne sont pas établis et la procédure, irréversible, n'a pas démontré son efficacité par le passé (perche soleil, poisson chat). Mieux, il est à redouter que ce classement génère une redynamisation des populations de silure au mépris des équilibres établis par l'effet du prélèvement des spécimens les plus gros. Enfin, un tel classement pose le problème du devenir des silures pêchés par les pêcheurs amateurs dès lors qu'il entraîne l'interdiction de remise à l'eau. Les pêcheurs recommandent donc de poursuivre les études entamées pour déterminer le véritable effet du silure sur les peuplements migrateurs amphihalins. En cas de déséquilibres persistants avérés, il conviendra au sein du bassin Loire-Bretagne d'étudier, suivre et évaluer toutes propositions visant à permettre la gestion de l'espèce. Il est indispensable qu'un suivi accru pour une meilleure connaissance soit réalisé et il est souhaité que cette espèce, fasse l'objet d'une communication objective.



Les cyanobactéries

Qu'est-ce que c'est ?

Les algues bleues connues aujourd'hui sous le nom de cyanobactéries sont selon l'Organisation mondiale de la santé, des microorganismes de couleur bleu-vert présents dans le monde entier. Elles contaminent le plus souvent des eaux calmes, riches en nutriments et ont besoin de soleil, comme toutes les plantes, pour se développer. Pour capter la lumière, elles utilisent des pigments bleu-vert qui les caractérisent tant. Les cyanobactéries sont naturellement présentes, mais se multiplient fortement en cas de sécheresse généralisée avec des niveaux d'eau particulièrement bas, comme en 2017.

Facilement perceptible

Une prolifération de cyanobactéries dans l'eau forme « une soupe de brocolis » indique Jacky Marquet, Président de la Fédération de pêche d'Indre-et-Loire ou « une traînée de peinture verte fluo », précise Thierry Gauthier, Trésorier de la Fédération de pêche du Loiret. Ce développement dans les eaux peu profondes et stagnantes représente un dépôt d'algues abondant voir de la mousse.

Danger des cyanobactéries

Les cyanobactéries peuvent devenir dangereuses pour la faune et la flore lorsqu'elles prolifèrent dans le milieu, du fait du contact important avec les toxines. Pour l'Homme, le risque est minime mais existant.

Il est donc conseillé en période estivale de :

- se baigner uniquement dans des zones prévues à cet effet et régulièrement contrôlées par l'agence régionale de santé,
- respecter les interdictions de baignade,
- ne pas laisser les animaux boire ou se baigner,
- tenir les chiens en laisse en bord de rivière,
- ne pas consommer l'eau ou les poissons,
- éviter le contact avec l'eau des rivières.

Une brochure sera prochainement éditée pour vous apporter de plus amples informations.



Présence de cyanobactéries lors de la Fête de la Sange 2017 à Sully-sur-Loire (45).

Pour information

Les zones non traitées

L'année 2017 a été marquée par une régression législative avec la parution des arrêtés ZNT (voir notre bulletin n°9). Actuellement, les Fédérations de pêche de la région Centre - Val de Loire sont en contentieux pour obtenir la protection :

- des cours d'eau définis par l'article L.215-7-1 du code de l'environnement,
- des éléments du réseau hydrographique figurant sur les cartes 1/25 000 de l'IGN,
- de tous les plans d'eau,
- des fossés d'évacuation des eaux pluviales.

Un jugement devrait être prononcé en fin d'année.



LES PECHEURS ET L'AGENCE

L'association régionale communique!

Carrefour national de la pêche en France

26 300 personnes ont arpenté les allées de la Grande Halle d'Auvergne du 12 au 14 janvier 2018. Ce nombre record de visiteurs sur le Carrefour National Pêche & Loisirs (Cnpl) démontre la popularité et le dynamisme du loisir pêche, plus que jamais dans l'air du temps. La fréquentation est en hausse de 17 % par rapport à l'an dernier. Un succès dont se félicitent les organisateurs que sont l'Association Régionale pour la Pêche d'Auvergne Rhône-Alpes (ARPARA) ainsi que cette année l'Association Régionale pour la Pêche-Nouvelle Aquitaine (ARPNA) et Centre-France Événements. Cette édition a été marquée par la venue massive de géants de la vente de matériel ainsi que d'une forte mobilisation du monde associatif, comme la présence de l'association régionale des Fédérations de pêche Centre - Val de Loire. Ainsi, les visiteurs ont profité d'un accès à une information sur la pêche, l'eau et les milieux aquatiques mais ont également pu découvrir toutes les nouveautés que proposent les grandes marques de matériel de pêche.

Très apprécié par le public, l'espace associatif de 900 m² entièrement réaménagé et piloté par l'Arpara et l'Arpna, a constitué le point d'entrée du 29^{ème} Carrefour. Près d'une quarantaine de Fédérations étaient présentes pour informer tous les pêcheurs de France et promouvoir la pêche dans leur département.



A noter : pour sa 2^{ème} saison consécutive, CinéPêche a réjoui les spectateurs avec des conférences sur les différentes techniques de pêche, des études sur la vie et la préservation des poissons ainsi que des projections de films du *Rise Festival*, toujours très suivies. On retrouvait également d'autres espaces dédiés au tourisme vert, à la littérature ou au modélisme naval. Les visiteurs étaient satisfaits de découvrir les dernières nouveautés en matières de leurres (durs ou souples), de mouches, de moulinets et autres cannes à pêche.

L'année prochaine, le Cnpl fêtera ses 30 ans, et se tiendra du vendredi 18 au dimanche 20 janvier 2019. Nul doute qu'un nouveau record pourrait être battu.



Salon de la pêche de Châteauroux

La 22^{ème} édition du Salon de la pêche de Châteauroux s'est déroulée les 9, 10 et 11 février dernier. Malgré la neige du vendredi et les difficultés de circulation du samedi, les visiteurs étaient près de 15 000 à déambuler tout le week-end au milieu de la centaine d'exposants. Parmi les nouveautés de cette année, on a pu retrouver la Fondation des pêcheurs, installée sur le stand de l'association régionale, de nombreuses offres de séjours «découverte de la pêche» ou encore un pôle gastronomique au cœur du salon. Pour l'anecdote, l'évènement a accueilli son 300 000^{ème} visiteur, depuis sa création.



Les travaux de restauration de la Menuse, en vidéo !

Dans le cadre de son partenariat avec l'agence de l'eau Loire - Bretagne, l'association régionale Centre - Val de Loire a réalisé une vidéo pédagogique qui présente les travaux réalisés par la Fédération de pêche de la Vienne sur la rivière la Menuse. Depuis deux ans, le Pôle technique de la Fédération travaille pour redonner vie à ce cours d'eau. La vidéo valorise ce travail et reprend les différentes étapes comme la recherche et le déplacement des espèces, le réméandrage

de la rivière et l'apport en matériaux, tous les sujets sont abordés. Cette vidéo est disponible sur la chaîne Youtube de l'association des Fédérations de pêche Centre - Val de Loire, sur www.peche86.fr, ainsi que sur les pages Facebook @Urfcpc et celle de la Fédération de pêche de la Vienne.

Bon visionnage à tous !

RESTAURATION MORPHOLOGIQUE DE LA MENUSE - FD86 ...



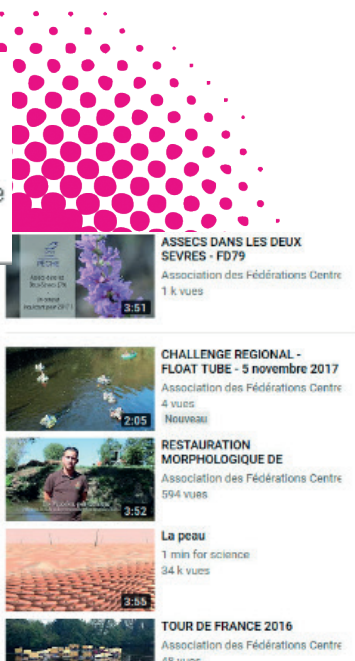
<https://www.youtube.com/watch?v=JXIfEj4IEU>

Il y a 4 jours - Ajouté par Association des Fédérations Centre - Val-de-Loire

Travaux de **restauration de la Menuse** réalisés par la Fédération de pêche et de protection du milieu aquatique de ...



RESTAURATION MORPHOLOGIQUE DE LA MENUSE - FD86

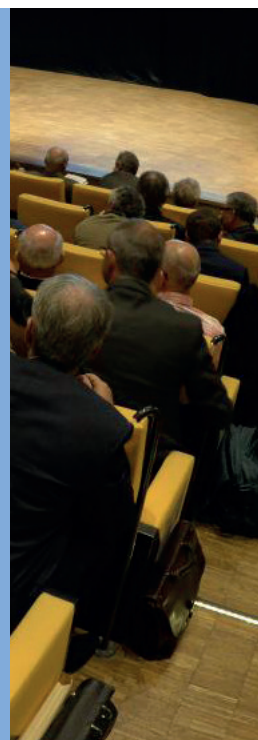


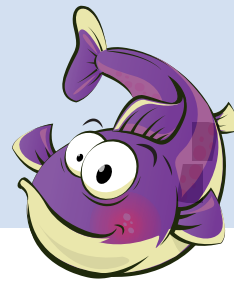
Elections au comité de bassin

Un nouveau Président

Le comité de bassin Loire-Bretagne était réuni mi-décembre pour l'élection de son président. C'est Thierry Burlot qui a été élu pour 3 ans. Trois vice-présidents ont également été élus : Jean-Paul Doron, Philippe Noyau et Bernard Gousset. Thierry Burlot est vice-président en charge de l'environnement à la Région Bretagne, président de la Commission locale de l'eau du Sage Argoat Trégor Goëlo dans les Côtes d'Armor. Il présidait la Commission planification du comité de bassin depuis 2014. Selon lui, « l'heure est grave » car la question de l'eau est menacée notamment par les restrictions budgétaires annoncées par le Gouvernement. Il défendra le rôle du comité de bassin et l'importance d'une agence de l'eau qui dispose des moyens financiers nécessaires à l'atteinte de ses objectifs et nouveaux enjeux tels que la biodiversité et le climat.

Pour rappel, le comité de bassin Loire-Bretagne est le lieu de concertation entre tous les usagers de l'eau, les élus et l'État. Il élabore le Sdage, définit les grands axes de la politique de l'eau. Tous les élus ont un mandat pour 6 ans renouvelable, excepté le Président, le vice-président et les présidents de commissions qui sont élus pour 3 ans.





Quelques documents d'information

2017 a fait l'objet de multiples travaux réalisés au sein de notre association régionale en collaboration avec les agents de développement et responsables techniques des Fédérations. Deux dépliants ont notamment été publiés dans ce cadre :

Dépliant «espèces envahissantes»

Les plantes aquatiques envahissantes sont des plantes exotiques dotées d'une forte capacité de dispersion dans l'environnement. Elles menacent la biodiversité et les milieux avec des conséquences écologiques, économiques et sanitaires importantes. Elles colonisent les étangs, les rivières et les berges via les graines et boutures, emportées par l'eau, les oiseaux et l'Homme. Elles apprécient fortement les eaux chaudes, stagnantes et se multiplient considérablement en été.

Le dépliant présente les principales plantes envahissantes comme les Jussies et il invite à faire remonter des informations sur leur présence auprès du conservatoire des espaces naturels.



Dépliant «découvre la pêche»

Ce dépliant fournit les principaux conseils avant d'effectuer une première sortie pêche : les bons endroits, les poissons, le matériel et les animations ainsi que les étapes pour devenir un bon pêcheur.



Pour 2018

Un travail est actuellement en cours pour présenter simplement les espèces piscicoles, leurs modes de vie et apporter quelques conseils pour les pêcher. Le 1^{er} volet sortira cette année et sera orienté sur les carnassiers.

Vous retrouverez prochainement tous ces documents sur le @Facebook de l'association régionale et également sur les manifestations des Fédérations départementales.



Association régionale des Fédérations de Pêche Centre - Val-de-Loire
11 rue Robert Nau - Vallée Maillard - 41000 Blois
Tel : 02.54.90.25.67 / afpcul@orange.fr

Au fil de l'eau - actualités de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques du bassin Loire-Bretagne.
Directeur de la publication : Serge Savineaux. **Conception et réalisation :** Julien Prosper.
Photographies : Fnpf/Laurent Madelon, Julien Prosper et l'agence de l'eau Loire-Bretagne.
Impression : ISF imprimerie



Établissement public du ministère chargé du développement durable